



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé  
Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat  
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale  
Ministère de la culture et de la communication

DSS/SD5B  
Mathilde JORET  
☎ 01 40 56 76 57  
Ministère de la culture et de la communication/DGCA  
Pascal MURGIER  
☎ 01 40 15 78 84

Paris, le 31 MAR 2011

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé  
Le ministre du budget, des comptes publics, de  
la fonction publique et de la réforme de l'Etat  
Le ministre des solidarités et de la cohésion  
sociale  
Le ministre de la culture et de la communication

à

Monsieur le directeur de la Maison des Artistes

**Objet:** Lettre de mission

Directeur de l'AGESSA, vous avez également été nommé à compter du 1er février 2011 directeur de la Maison des Artistes.

La présente lettre de mission vise à définir les orientations de votre action et les priorités dans le cadre de votre direction conjointe des deux organismes agréés pour la gestion du régime des artistes auteurs. Ces orientations portent sur trois axes.

- 1) Audit général du système d'information de la Maison des Artistes.

En premier lieu, il importe de mener à bien un audit général du système d'information de la Maison des Artistes.

Les objectifs dans ce domaine sont :

- la mise en place de la télédéclaration et du télépaiement pour les artistes auteurs comme pour les diffuseurs. Cette dématérialisation s'inscrit dans un double souci de facilitation des traitements pour l'organisme et de simplification pour les déclarants ;
- la généralisation d'une gestion électronique des documents (GED) ;
- la convergence des systèmes informatiques de l'Agessa et de la Maison des Artistes et l'amélioration des interfaces avec les systèmes informatiques des URSSAF et des CPAM ;
- l'amélioration des outils statistiques et de prévision sur le régime et ses évolutions ;
- la mise en œuvre du recouvrement des cotisations de formation pour le compte du fonds de formation continue des artistes auteurs qui sera mis en place en 2012.

2) Mise en place de services support communs

En second lieu, vous veillerez à la mise en place de services support communs dans tous les domaines où cette rationalisation du fonctionnement et la recherche d'économies d'échelle sont pertinents : gestion du système d'information et des sites internet, des ressources humaines, de la communication, des prestations externes ainsi que des locaux. La dépense cumulée en loyers (de l'ordre de 900 000 € annuels) et l'échéance des baux respectivement en avril 2012 pour la Maison des Artistes et en mars 2013 pour l'AGESSA amènent à envisager un rapprochement de l'implantation immobilière des deux organismes. Il convient d'étudier dès 2011 la faisabilité d'un tel projet.

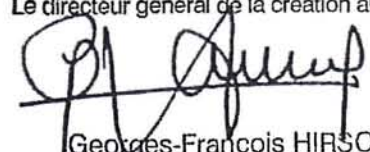
3) Développement d'indicateurs de mesure de la performance et l'optimisation des modes de gestion des ressources humaines

Enfin, le développement d'indicateurs de mesure de la performance, l'optimisation des modes de gestion des ressources humaines doivent être poursuivis dans le souci d'une amélioration de la qualité de service due aux artistes auteurs et aux diffuseurs. S'inscrivent dans ce cadre un audit du contrôle interne de la Maison des Artistes et de l'AGESSA, le transfert de l'immatriculation des artistes auteurs du CFE impôt au CFE URSSAF et la lutte contre la fraude. L'amélioration du délai de traitement des dossiers passe notamment par celle du fonctionnement des commissions professionnelles : lignes directrices, clarification des rôles respectifs des services et des commissions, engagement d'une réflexion sur le champ du régime et les critères de professionnalité. Elle passe également par un réexamen de la pertinence de l'organisation actuelle des services qui devra prendre en compte la nécessaire articulation et le traitement des déclarations auteurs et diffuseurs.

\*

Nous vous remercions par avance des efforts que vous voudrez bien consentir pour la mise en œuvre de ces différentes orientations auxquelles nous attachons la plus grande importance.

Pour le Ministre et par délégation  
Pour le Directeur de la Sécurité Sociale  
Le Chef de Service  
Adjoint au Directeur de la Sécurité Sociale  
  
Jean-Louis REY

Le directeur général de la création artistique  
  
Georges-François HIRSCH